

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2022

AFFICHEE LE :

24/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS

13 avril 2022

**L’an deux mil vingt deux, le 30 mars, à 20 h 00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

**ABSENTS** : Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Véronique VASTEL, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATION VILLE**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-047**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Comme chaque année, la ville attribue aux associations une subvention de fonctionnement pour la nouvelle saison, après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2021 et du budget prévisionnel 2022, afin de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2022.

Le	Nom de l'association bénéficiaire	Subvention totale versée en 2021	Montant proposé pour 2022
	A.M.A.C ( <i>Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants</i> )	850€	850€
	F.N.A.C.A ( <i>Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie</i> )	850€	850€
	Jardins Partagés Mondeville	400€	400€
	Club de la Joie de Vivre	0€	13 000€
	<b>TOTAL</b>	<b>2 100€</b>	<b>15 100€</b>

**Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'ATTRIBUER** les subventions (présentées ci-dessus) aux associations ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

**Pour l'Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants (850 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

**Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (850 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

**Pour les Jardins Partagés de Mondeville (400 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

**Pour le Club de la Joie de Vivre (13.000 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		28	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**